



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. COLLENOT André, Mme DEPLAIX Doris.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme POINTET Martine, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. PARIS Yves.

PROCURATIONS :

Mme POINTET Martine donne pouvoir à Mme BERTRAND Anne-Marie,
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Convention avec CITIZ Alpes-Loire pour l'installation d'un véhicule en autopartage à Sevrier**

BAUX – FONCIER :

- **Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable avec le Dr. PRICAZ**
- **Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux – propriété 92 chemin de la tournette - avec Teractem**

VIE DE L'ASSEMBLÉE :

- Désignation d'un nouveau correspondant défense
- Désignation membres des commissions municipales : Culture, patrimoine et développement durable, Finances, Communication, Tourisme et économie
- Désignation représentants de la Commune auprès des associations : Comité de jumelage Sevrier / Schluchsee, Cercle de voile de Sevrier, Ecomusée du Lac d'Annecy et Union des commerçants de Sevrier
- Election d'un délégué auprès du Syane

FINANCES :

- Aménagement du Centre – bilan financier prévisionnel
- Convention de financement pour le réaménagement de l'ancien bureau de Poste

Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire :

Modification régie du Port

Questions diverses

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Convention avec CITIZ Alpes-Loire pour l'installation d'un véhicule en autopartage à Sevrier

M. VANHELMON a rappelé que cette action s'inscrit pleinement dans le cadre d'une politique volontariste du développement durable voulue par la municipalité et en a précisé les modalités pratiques : En effet, ce service s'est développé sur le territoire de l'agglomération d'Annecy en partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Alpes-Autopartage, sous la marque Citiz Alpes-Loire. M. FLANDIN s'est interrogé sur le niveau de besoin de la population et sur celui des services. Il a en outre indiqué que certaines dispositions de cette convention traitant de tarifs préférentiels pour les élus et le personnel communal le gênait sur le plan éthique. M. VANHELMON a répondu que l'objectif de cette offre était d'amener un changement de comportement et de mentalité. Cela permettra l'arbitrage entre un véhicule personnel et l'usage d'un véhicule en autopartage, notamment pour les personnes roulant peu à l'année. Mme PRIEUR-DREVON a rappelé la durée limitée de cette convention, et la possibilité de ne pas la reconduire si l'expérience n'était pas probante. Cependant, elle estime que la collectivité se devait d'être exemplaire et moteur dans le développement de cette pratique de l'autopartage, que ce soit à titre privé ou via ce type d'offre. M. DUMOLARD regrette qu'une quantification des besoins des services n'ait pas été fournie à l'appui de ce dossier. Finalement, après en avoir délibéré, le Conseil municipal a validé les termes d'une convention d'une durée initiale de 3 ans avec cette société pour l'installation d'un véhicule de type électrique, en précisant que les dispositions liées aux tarifs préférentiels à destination du personnel communal et des élus soient retirées. Adopté à la majorité moins une abstention.

BAUX – FONCIER :

- Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable avec le Dr. PRICAZ

Le Docteur PRICAZ ayant sollicité la commune en demandant finalement à intégrer, de façon anticipée, les locaux au sein de l'ancienne poste pour le 15 décembre 2019 (au lieu du 1^{er} janvier 2020) afin de lui permettre de s'installer pour un début d'activité dès janvier prochain, la convention initialement adoptée par délibération du conseil du 23 septembre 2019 a été modifiée en conséquence.

▪ **Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux – propriété 92 chemin de la tournette - avec Teractem**

Il a été rappelé l'objet de la convention du 13 mai 2019 initialement signée entre la commune et Teractem pour l'utilisation de la propriété communale située 92 chemin de la Tournette dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre : cette convention, d'une durée initiale de 7 mois a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

VIE DE L'ASSEMBLÉE :

▪ **Désignation d'un nouveau correspondant défense**

Suite à une démission, Mme Doris DEPLAIX a été désignée correspondant défense.

▪ **Désignation membres des commissions municipales : Culture, patrimoine et développement durable, Finances, Communication, Tourisme et économie**

Suite à une démission, les commissions municipales ont été complétées comme suit :

- Culture, patrimoine et développement durable : Mme BONNEFOY-VERNAY
- Finances : sans changement
- Communication : Mme DEPLAIX Doris
- Tourisme et économie : Mme GENOT Marie

▪ **Désignation représentants de la Commune auprès des associations : Comité de jumelage Sevrier / Schluchsee, Cercle de voile de Sevrier, Ecomusée du Lac d'Annecy et Union des commerçants de Sevrier**

Suite à une démission, les nouveaux représentants de la commune de Sevrier auprès de ces associations ont été désignés comme suit :

- Comité de jumelage Sevrier / Schluchsee : Sans changement
- Cercle de voile de Sevrier : Mme BLAND Hélène
- Ecomusée du Lac d'Annecy : Mme TALIN Dominique
- Union des commerçants de Sevrier : M. DUMOLARD Damien

▪ **Election d'un délégué auprès du Syane**

Suite à une démission, le Conseil municipal a procédé à une élection du nouveau représentant de la commune auprès du SYANE : M. DELOBEL Gérard a été élu.

FINANCES :

▪ **Aménagement du Centre – bilan financier prévisionnel**

Des conditions favorables pour l'avancement des travaux au Centre ont eu un impact sur l'échéancier financier préalablement adopté par le Conseil municipal. Aussi, et suite à une demande du Trésorier, le Conseil municipal, après s'être interrogé sur l'aspect potentiellement contraignant de la programmation des travaux inscrits à ce document et avoir pointé une erreur de calcul dans le tableau prévisionnel pour 2020 présenté, à la majorité des voix moins 7 abstentions, a validé un bilan financier prévisionnel semestriel de l'opération pour les exercices 2019 et 2020. Il a été précisé que ce bilan sera certainement revu ultérieurement en fonction des orientations et choix des élus.

▪ **Convention de financement pour le réaménagement de l'ancien bureau de Poste**

Dans le cadre de la fermeture du bureau postal, remplacé depuis par un relais postal commerçant, le bâtiment de l'ancienne poste, propriété de la commune, doit faire l'objet d'un aménagement en vue de sa réaffectation. Le groupe La Poste s'est donc engagé à financer ces travaux de remise en état et de restructuration. Pour définir les modalités de cette participation financière, les termes d'une convention de financement ont été validés par le conseil municipal. A la demande de Mme TALIN, il a été également précisé la nature et le volume des travaux envisagés.

• **Questions diverses**

Location saisonnière : Mme TALIN a signalé les dispositions d'une nouvelle obligation s'imposant aux plateformes de location de meublés de type Airbnb et le recensement obligatoire qui en découle. Ainsi, à partir du 1^{er} décembre, les plateformes de location de logements entre particuliers devront remettre aux mairies, une fois par an, la liste des logements loués. Monsieur le Maire a répondu que ce dossier était géré par le Grand Annecy, gestionnaire de la Taxe de Séjour.

Point sur la fibre : Mme TALIN a souhaité être informée sur l'état du déploiement de la fibre à Sevrier. Il lui a été précisé que toutes les informations utiles et pratiques étaient disponibles sur le site de COVAGE (<https://www.covage.com/>).

Repas des aînés : Mme BERTRAND a tenu à remercier les participants à cette manifestation, et en particulier M. COLLENOT, nouveau conseiller municipal, ainsi que Mme DEPLAIX pour son travail de décoration.

Vœux du Maire : Il a été précisé que la cérémonie des vœux se déroulera le 11 janvier au complexe d'animation.

Inauguration de la Villa du Prieuré : Cette cérémonie se déroulera le 16 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 35.

SEVRIER, le 6 novembre 2019

LE MAIRE,

Jacques REY